

Victoria. M. Prince savait bien pourtant que l'auguste personne dont il nous vantait les mérites ne devait se mêler en aucune manière du choix de notre capitale. Mais en admettant même que ce soit la reine en personne qui ait choisi Outaouais, ne peut-elle pas se tromper? Lorsque les hommes d'Etat anglais ont dit *the King or the Queen can do no wrong*, n'ont-ils pas voulu dire tout simplement que le souverain ne doit pas être tenu responsable des actes du gouvernement? Que le colonel Prince veuille bien lire la préface de Junius et il verra que cet éminent publiciste était loin de partager son opinion. Dans tous les cas, qu'il s'adresse aux citoyens de Toronto, de Kingston, de Montréal et de Québec et il apprendra qu'ils n'ont pas la même foi que lui en l'infailibilité des bureaux dont la reine est le représentant.

Viendront ensuite les tristes débuts amenés par le bill promis par M. Ferguson, relativement aux écoles séparées. Il y a deux ans, quelques politiques plus zélés que prudents firent beaucoup de bruit pour obtenir en faveur des écoles catholiques du Haut-Canada plus de privilèges qu'elles n'en avaient alors. Sans doute, en droit, selon les règles de la justice, les demandes de ces hommes étaient raisonnables; mais où peut-on trouver la justice absolue? dans quel coin de la terre, au fond de quel puits s'est-elle cachée, cette belle Justice? que nous allons lui présenter nos hommages respectueux! Tant il y a, que les catholiques Haut-canadiens devront s'estimer très-heureux, cette année, s'ils peuvent seulement conserver, grâce au dévouement des Bas-Canadiens et au concours de tout le ministère, ce qu'ils trouvaient trop insuffisant en 1856.

Peut-être s'occupera-t-on d'une manière définitive de l'acquisition des vallées de la Rivière-Rouge et du Saskatchewan. Si le Canada peut en devenir possesseur sans rien déboursier, c'est assez bien; autrement, qu'il ne s'en occupe plus, se rappelant que celui qui trop embrasse, mal étreint. Le Canada ne s'appartient pas; il appartient à l'Angleterre qui est aussi maîtresse, plus ou moins directement, du territoire de la baie d'Hudson. Que l'Angleterre s'arrange du moins avec la compagnie à propos de cette propriété; mais à quel titre les Canadiens, qui ne sont pas même maîtres de leur propre pays, iraient-ils payer pour arracher une solitude des mains d'une compagnie anglaise?

Après toutes ces grandes questions, en viendront d'autres d'une essence plus législative: il s'agira, par exemple, d'un remaniement du tarif et des lois contre l'usure, de l'abolition de l'emprisonnement pour dettes et de quelques réformes municipales, du budget, des Comptes Publics, de la protection due à notre industrie, de la modification du Traité de Réciprocité, du chemin de fer du Nord, dont la compagnie demande une faveur à peu près semblable à celle qui fut accordée, l'an dernier, à celle du Grand-Tronc; du chemin de fer de la Rive-Nord, dont les Québécois paraissent être encore entichés, malgré tous leurs déboires successifs; d'une ligne de vapeurs entre la Baie des Chaleurs et Québec; d'une nouvelle subvention à accorder à la voie ferrée de Cobourg à Peterborough, dont le Maître de Poste-Général est le patron infatigable, et d'une demi-douzaine d'autres questions non moins importantes sous le rapport pécuniaire ou sous le point de vue politique. On voit que nos législateurs n'ont guères de temps à perdre s'ils veulent avoir terminé leur programme avant les chaleurs de la canicule.

COMITÉS PERMANENTS DE LA CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

1^{er}. Privilèges et Elections.

L'hon. M. le procureur-général Macdonald, l'hon. M. Sicotte, l'hon. M. Drummond, l'hon. M. J. S. Macdonald, l'hon. M. Terrill, l'hon. M. Lemicux, MM. W. F. Powell, Dufresne, Mowat, Chapais, Benjamin, Hartman, Laberge, Ouimet, Simpson et Bureau—16.

2^{me}. Lois expirant.

MM. Ross, Biggar, Tett, O'Farrell, Munroe, Bourassa, Cook, Carling, McGee, Sincennes, Dorland, Dionne, Beaubien, Hébert, Heath, Popo, Tassé et Scatcherd—18.

3^{me}. Chemins de fer, Canaux et Lignes de télégraphe.

L'hon. M. le procureur-général Macdonald, l'hon. M. le procureur-général Cartier, l'hon. J. S. Macdonald, l'hon. M. Lemicux, l'hon. M. Cauchon, l'hon. M. Harwood, l'hon. M. Terrill, MM. Brown, Morrison, Bellingham, Bureau, McLeod, Dorion, Daly, Baby, Foley, Simard, Burton, W. F. Powell, McMicken, Turcotte, Ferres, Christie, Connor et D. A. Macdonald—25.

4^{me}. Divers bills privés.

L'hon. M. Lemicux, MM. W. F. Powell, Rose, Hartman, Dorion, Morrison, Gill, Wright, Morin, Robinson, Webb, McKellar, Ouimet, Church, Archambault, Wm. Scott, Notman, Dunkin, Sherwood, Christie, Piché, R. W. Scott, Wallbridge, Lacoste et Mowat—25.

5^{me}. Ordres permanents

M. Turcotte, l'hon. M. Merritt, MM. Caron, Short, Coutlée, Gauvreau, Walker Powell, Connor, Labelle, Burwell, Daoust, Playfair, Whitney, Fellowes, Laporte, Papineau, White, Cimon, Rynal, Gaudet, Howland et Aikins—22

6^{me}. Impressions.

L'hon. M. Drummond, l'hon. M. Cameron, MM. Fortier, Bell, Chapais, Price, Benjamin, McCann, Thibaudeau, Simpson, Laberge, Patrick, Ferres, Meagher, Talbot, Dawson, Allan, Biggar et Clark—19.

7^{me}. Dépenses Extraordinaires.

L'hon. M. Sicotte, l'hon. M. Loranger, MM. Désaulniers, Sherwood, Fergusson, Panet, Galt, Gould, Macbeth, Jobin, Donald Macdonald, Thibaudeau, Langevin, Roblin, Campbell, Mackenzie, McGee, Hogan, Laframboise, Holmes et Stirton—21.

8^{me}. Comptes Publics.

L'hon. M. Cayley, MM. Foley, Chapais, Brown, Simard, Ferres, Buchanan, Starnes, LeBoutillier, Mattice, Dubord, Galt, John Cameron, Howland, Hogan et White—17.

M. O'FARRELL ET LE CLERGÉ.

Autant que nous pourrons l'éviter, nous ne frapperons pas un homme terrassé ou prêt à succomber sous le nombre de ses ennemis; aussi est-ce moins pour attaquer M. O'Farrell que pour lui donner un conseil utile, que nous lui ferons remarquer l'imprudence dont il se rend coupable lorsqu'il dénonce dans la Chambre quelques prêtres de son côté.

Il n'y a déjà que trop de protestants qui croient, en effet, que les prêtres canadiens s'occupent trop activement d'affaires politiques, sans qu'un des députés qui passent pour appartenir au parti-prêtre, vienne encore les entretenir dans cette erreur.

Une première fois, lorsque M. Dufresne appela l'attention de la Chambre sur l'affaire de l'élection de Lotbinière, M. O'Farrell, voulant sans doute se rendre favorable les députés orangistes, ne craignit pas de faire appel à leurs préjugés, en disant que lui, M. O'Farrell! était une des victimes des prêtres et que quelques curés de Lotbinière avaient engagé leurs paroissiens à voter contre lui, parce qu'il avait donné son concours à une administration composée en partie d'orangistes.

M. O'Farrell, au ban du catholicisme à cause de ses amitiés orangistes! *God save the mark!*

Bien qu'alors nous considérassions ces paroles comme une trahison et une lâcheté, nous nous tûmes, parce que M. O'Farrell était dans de tels embarras qu'on pouvait bien lui pardonner quelques fautes.

Mais, comme il est revenu hier à la charge, nous sommes obligé à croire que c'est chez lui un parti pris. Eh! bien, qu'il nous permette de lui dire que cette conduite ne lui propitiara pas les orangistes et qu'elle lui aliénera les bons catholiques.

Si des prêtres canadiens-français s'étaient élevés en chaire contre une administration orangiste et contre ceux qui la soutiennent, ils n'auraient pas, dans tous les cas, outrepassé les limites de leurs droits et peut-être même de leurs devoirs; mais que dirait M. O'Farrell de prêtres irlandais qui auraient recommandé en